



Assises des marais classés de Bourges – 2022

Compte rendu Atelier 1 : Préserver et gérer les marais

Etabli par Jean-Luc Campagne et Sophie Giraud de la SCOP DialTer,
missionnés par la Ville de Bourges

27 Juin 2022



Cinq thématiques ont été travaillées lors de cet atelier, chacune s'articulant ainsi :

1. Les points importants à prendre en compte pour chacun
2. Les points de convergence (travail en sous-groupe)
3. Les points à approfondir (travail en sous-groupe)
4. Des leviers pour agir (travail en sous-groupe)

Sommaire :

Thématique 1 - Préservation de l'identité et de la spécificité patrimoniale des marais.....	Page 2
Thématique 2 - La préservation des marais en lien avec les fonctionnalités hydrologiques.....	Page 3
Thématique 3 - Le cadre de gestion : clarification, diffusion, partage.....	Page 5
Thématique 4 - La réalisation des travaux vitaux sur la pérennité des marais : lever les freins à leur réalisation.....	Page 6
Thématique 5 - Les services rendus par les marais.....	Page 8
Participants.....	Page 9

Thématique 1 – Préservation de l'identité et de la spécificité patrimoniale des marais

1. Les points importants à prendre en compte pour chacun :

• **Reconnaître et définir l'identité et la spécificité des marais**

- ✓ Préserver le caractère maraîcher des marais.
- ✓ La place de l'Homme dans l'écosystème. Tout est lié.
- ✓ Préserver / voire retrouver par endroit le paysage ouvert des marais.
- ✓ L'identité et la spécificité des marais c'est tenir compte de l'existant.
- ✓ La question du patrimoine, c'est l'addition de faits narrateurs : les constructions, l'organisation de l'espace.
- ✓ Mieux partager et définir les valeurs liées aux marais : le sens global, l'essentiel, les nouveaux besoins, l'alimentation et la résilience.
- ✓ Comment partager ces valeurs et modes de vie aux jeunes.

• **Améliorer l'esthétique du marais**

- ✓ Constructions hétéroclites, tôles ondulées, plaques d'amiantes, détritiques, ... Tout n'est pas beau dans les marais. Comment les rendre plus beaux ?

• **Partager et faire reconnaître les richesses**

- ✓ Connaître pour mieux protéger.
- ✓ Informer les usagers extérieurs de la richesse que représentent les marais.

• **Rechercher des compromis pour l'implantation d'activités professionnelles**

- ✓ Intégrer le maraîchage bio et autres activités agricoles professionnelles en préservant le paysage et l'environnement et en assurant une viabilité économique.

2. Les points de convergence (travail en sous-groupe) :

- Lieu unique, résultat de phases historiques successives, à préserver (spécificités marais du haut, marais du bas), paysage ouvert.
- Aspect humain, convivialité.
- Communiquer sur l'identité des marais, l'intérêt de les préserver dans leur diversité.
- Accompagner la dynamique d'évolution mais en conservant l'identité des marais.
- Identité paysagère imbriquée dans le patrimoine de la ville de Bourges (lien avec les autres monuments).

3. Les points à approfondir (travail en sous-groupe) :

- Identifier les propriétaires (de parcelles abandonnées) pour valorisation.

En bleu : compléments apportés sur post-it en fin d'atelier :

- *Communication autour du classement des marais et de leur rôle patrimonial et écologique.*
- *Place des ouvrages de maintien du niveau d'eau dans le patrimoine : Deux Pelles, les pelles, le Moulin de la Voiselle,...*

4. Des leviers pour agir (travail en sous-groupe) :

- Communication sur la réglementation et pour réguler le tourisme.
- Mise en lien via les associations entre l'usage de parcelles avec des porteurs de projet afin de définir les usages dans un cadre partagé et en lien avec les enjeux actuels.

Thématique 2 – La préservation des marais en lien avec les fonctionnalités hydrologiques

1. Les points importants à prendre en compte pour chacun :

- **Prendre en compte le lien de l'amont et à l'aval**
 - ✓ Améliorer la gestion de l'amont du bassin versant de l'Yèvre pour favoriser la qualité de l'eau, préserver la ressource.
 - ✓ Enjeux de la qualité de la ressource et du partage de cette ressource entre les différents usages à l'échelle du bassin versant, et prise en compte des évolutions par rapport au climat.
 - ✓ Régulation de l'eau de l'amont à l'aval pour éviter les assèchements et inondations anormaux.
 - ✓ Prendre en compte la problématique des embâcles par rapport aux besoins collectifs entre amont et aval.
 - ✓ Réduire les impacts des marais sur le fonctionnement hydraulique naturel.
- **Entretien et gérer les coulants**
 - ✓ Problématiques d'envasement.
 - ✓ Problématiques d'entretien des berges.
 - ✓ Problème de la prolifération des plantes invasives.
 - ✓ Face au développement des plantes invasives et à l'envasement, comment lutter et entretenir avec des moyens collectifs et modernes (l'huile de coude se fait rare !).
 - ✓ Répondre à l'urgence du traitement de la Jussie. C'est le rôle de chacun : individus, associations, mairie.
 - ✓ Comment concilier la nécessaire préservation de la biodiversité avec le nécessaire entretien des marais.
- **Protéger l'écosystème aquatique et prendre en compte les problèmes de pollution**
 - ✓ Protection des milieux aquatiques.
 - ✓ Ecosystème et eau.
 - ✓ Equilibre milieu naturel / milieu cultivé.
 - ✓ Gérer les espèces invasives.
 - ✓ Risques de pollution.
 - ✓ Pollution du Langis. Eaux chargées de déchets, eaux chargées d'alluvions.
 - ✓ Gérer les déchets verts.
- **Intégrer la question du changement climatique**
 - ✓ L'eau dans les marais = « oxygène » indispensable à la survie de cet espace. Sans eau, il n'y a pas de marais.
 - ✓ Anticiper les effets et s'adapter aux effets du dérèglement climatique (baisse du débit des cours d'eau,...).

2. Les points de convergence (travail en sous-groupe) :

- L'Yèvre, la Voiselle et le Canal de dessèchement ont une eau de bonne qualité.
- Le Langis est problématique. Nécessité de communication et de concertation avec l'amont.
- Problématique des espèces invasives : Jussie, Ecrevisses,...
- La problématique d'envasement relève d'une responsabilité collective : partagée entre différents acteurs (maraîchers, collectifs et collectivité).

3. Les points à approfondir (travail en sous-groupe) :

- Connaissance à approfondir sur la gestion hydraulique et la question de la bonne répartition des eaux dans les différentes zones des marais ?
- Pas de consensus sur le niveau de l'eau entre l'été et l'hiver ; trop en hiver et pas assez en été : des solutions à trouver ou des explications à donner (expliquer pourquoi).
- Quelle qualité des vases et quels traitements (liés au risque de pollution des productions).

4. Des leviers pour agir (travail en sous-groupe) :

- Informer, communiquer, concerter.
- Une structure collective qui met à disposition du matériel d'entretien ou une association d'insertion qui pourrait faire des interventions techniques.
- Des travaux pour limiter les fuites.

En bleu : compléments apportés sur post-it en fin d'atelier :

- *Ouvrages de répartition des débits qui circulent dans des terrains privés et dont l'état de dégradation ne permet plus d'assurer le bon fonctionnement.*
- *Devenir des bras de drainage / fossés drainants en amont.*

Thématique 3 – Le cadre de gestion : clarification, diffusion, partage

1. Les points importants à prendre en compte pour chacun :

- **Faire ensemble**
 - ✓ Structurer la gouvernance. Point de départ d'actions futures.
 - ✓ Besoin d'une instance collective pour mettre en œuvre et pour prendre en compte les aspects paysagers et les abords des marais.
 - ✓ Une instance de dialogue pour représenter les marais face aux instances (Etat, collectivités,...).
 - ✓ La gouvernance ou les gouvernances : qui fait quoi et dans quel but ?
- **Clarifier la place de chacun**
 - ✓ Un paradoxe à gérer : concilier territoire de liberté (besoin social) et action collective.
 - ✓ La collaboration / le rôle de chaque acteur (champ et périmètre d'intervention et responsabilité).
 - ✓ La place et le rôle des acteurs : nécessaire pour une action partagée par tous.
- **Se projeter dans la durée**
 - ✓ Envisager une gestion des marais sur le long, voire très long terme. Se donner un cap à long terme.
 - ✓ La gestion pérenne du site classé.
- **Articuler les outils et dispositifs existants**
 - ✓ Respecter la législation et la réglementation.
 - ✓ Connaissance et diffusion de la charte. Modalités d'application et contrôle.
 - ✓ Une réglementation différente selon statut particulier, associatif ou collectivité : à uniformiser ?
 - ✓ S'interroger sur la domanialité de certains coulants pour définir la capacité à agir entre public et privé.

2. Les points de convergence (travail en sous-groupe) :

- Nécessité de création d'une instance de gouvernance munie de pouvoirs et de moyens.
- Instance de dialogue.
- Besoin de définir les rôles, moyens et responsabilités des différents acteurs concernés.
- Rôle primordial du maraîcher et sa responsabilité.
- Nécessité à convaincre avec des éléments de sauvegarde afin d'envisager une instance de gouvernance pérenne.

3. Les points à approfondir (travail en sous-groupe) :

- Connaissance des propriétaires et ayants-droits.
- Rôle des propriétaires / locataires / usagers.
- Cadre imposé ou proposé ?

En bleu : compléments apportés sur post-it en fin d'atelier :

- *Développer le champ des possibles d'un point de vue juridique : Association, ASA, Syndicat mixte.*

4. Des leviers pour agir (travail en sous-groupe) :

- Capacité du maraîcher à être acteur dans le cadre commun.
- Les financements à dégager.
- Connaître le fonctionnement de gestion d'autres structures extérieures.
- Fédérer.
- Rencontrer les propriétaires d'ouvrages amont concernés.

Thématique 4 – La réalisation des travaux vitaux sur la pérennité des marais : lever les freins à leur réalisation

1. Les points importants à prendre en compte pour chacun :

- **Clarifier la place de l'individu, du collectif, et de la collectivité**
 - ✓ Impasse concernant la gestion des friches et l'entretien. Donner des leviers d'action à la collectivité.
 - ✓ Contribution individuelle à la prise en charge collective.
 - ✓ Besoin de règles et de contrôle (exemple de l'évacuation et du recyclage des déchets verts).
- **Prendre en compte le contexte humain spécifique**
 - ✓ Le rôle social des marais.
- **Mobiliser les moyens nécessaires**
 - ✓ Valoriser les marais pour en sortir les ressources nécessaires à leur sauvegarde / entretien.
 - ✓ Financement des travaux.
- **Faire valoir des complémentarités avec l'activité professionnelle**
 - ✓ Pouvoir accueillir des maraîchers professionnels qui participent à l'entretien du site, avec des moyens supérieurs à ceux des maraîchers amateurs.
- **Informier pour impliquer et passer à l'action**
 - ✓ Une multitude d'acteurs, les maraîchers étant les premiers acteurs.
 - ✓ Définir une communication attractive pour impliquer beaucoup plus de maraîchers dans le projet.
 - ✓ Faire plus d'information sur la problématique hydraulique pour que chacun puisse s'impliquer en connaissance de cause.
 - ✓ Accueil et formation des nouveaux jardiniers débutants en marais.

2. Les points de convergence (travail en sous-groupe) :

- Il existe des difficultés pour une action collective :
 - ✓ physiques, techniques,
 - ✓ juridiques,
 - ✓ humaines,
 - ✓ besoin de liberté individuelle,
 - ✓ ressources financières,
 - ✓ savoirs scientifiques et techniques.
- Besoin de préciser les droits et devoirs de chacun :
 - ✓ propriétaires / locataires / usagers / collectivité.
 - ✓ charte / réglementation.
- Organiser une contribution viable et ne déchargeant pas les responsabilités et l'implication de chacun : les maraîchers, les collectifs, la collectivité. Besoin d'autofinancement pour l'action.
- Le mitage urbanistique.

3. Les points à approfondir (travail en sous-groupes) :

- Paysage ? (réglementation liée au site classé).
- Autorisation de structures de productions maraîchères.
- Place du collectif.
- Domanialité des cours d'eau entre coulants et fossés.

4. Des leviers pour agir (travail en sous-groupes) :

- Assurer une pérennité d'action.
- Clarifier, homogénéiser et porter à connaissance les règlements à chaque niveau :
 - ✓ Loi sur l'eau.
 - ✓ SAGE.
 - ✓ Site classé.
- Travailler sur le paysage.
- Organiser une contribution et une structure de gestion.
- Accueil et formation de nouveaux jardiniers.

En bleu : compléments apportés sur post-it en fin d'atelier :

- Approfondir les compétences de tous, juridiques et techniques (GEMAPI, pluvial,...).

Thématique 5 – Les services rendus par les marais

1. Les points importants à prendre en compte pour chacun :

- **Faire valoir les marais comme support de résilience**
 - ✓ Les marais au cœur de la stratégie de résilience de la ville.
 - ✓ Les marais au service d'une production agricole certifiée, respectueuse de l'environnement (bio) et au service du territoire et de ses habitants (valeur ajoutée). Quelles règles, usages, priorisation ?
- **Faire valoir le caractère nourricier des marais**
 - ✓ Importance de la qualité environnementale (eau, sol, faune, flore) permettant à des professionnels de s'installer en bio.
- **Faire valoir les marais comme support de biodiversité**
 - ✓ Préserver des espaces de biodiversité.

2. Les points de convergence (travail en sous-groupe) :

- Importance du lien social / échanges interculturels, intergénérationnels. Selon les origines socio-professionnelles, des personnes en situation fragile / précaire.
- Importance des marais pour les loisirs, la détente, le sport, les activités physiques.
- Intérêt pour le tourisme. Avec la découverte de la ville, une contribution au rayonnement et à l'attractivité du territoire.
- Dimension économique : production personnelle (familiale) et professionnelle.
- Dimension environnementale :
 - ✓ Poumon vert : dépolluant (saules, roseaux,...).
 - ✓ Rôle d'éponge vis-à-vis des excédents d'eau.
 - ✓ Faune diversifiée, flore variée.
 - ✓ Eveil à l'environnement pour les générations à venir.

3. Les points à approfondir (travail en sous-groupes) :

- Signalétique à adapter, à améliorer.
- Définir des espaces de biodiversité à préserver.

4. Des leviers pour agir (travail en sous-groupes) :

- Préserver la qualité environnementale.
- Support pour éducation à l'environnement.
- Tourisme / découverte : à améliorer.

Participants

33 personnes ont participé à ce premier atelier des Assises des Marais de Bourges, « Préserver et gérer les marais du 27 juin 2022 », animé par Mme Sophie GIRAUD et M. Jean-Luc CAMPAGNE, de DialTer, les facilitateurs de l'atelier avec les structures suivantes :

- **Association des Marais de Bourges (AMB)**, 3 représentants.
- **Association des amis des Moulins du Cher**, 1 représentant.
- **Association des Usagers des Marais de l'Yèvre et de la Voiselle** (Patrimoine Marais), 2 représentants
- **Association Bourges Canoë Kayak Club**, 1 représentant.
- **Association Le Martin Pêcheur du Berry**, 1 représentant.
- **Association Les Jardiniers d'Eau**, 1 représentant.
- **Association Les jardiniers solidaires**, 1 représentant.
- **Association Nature 18**, 1 représentant.
- **Bourges Plus**, 2 représentants.
- **Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Cher**, 1 représentant.
- **Conseil départemental du Cher Direction Dynamiques Territoriales, Touristiques et Environnementales**, 1 représentant.
- **Direction départementale des Territoires du Cher**, 1 représentant.
- **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre-Val de Loire**, 1 représentant.
- **Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Cher**, 1 représentant.
- **GABB 18 Groupement des agriculteurs biologiques et biodynamiques du Cher**, 1 représentant.
- **Propriétaires de marais**, 7 représentants.
- **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**, 1 représentant.
- **Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY)**, 1 représentant.
- **Unité Départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)**, 1 représentant.
- **Ville de Bourges**, 4 représentants.